

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-483

présenté par

Mme Rabault, Mme Untermaier, M. Juanico, M. Pueyo, M. Garot, Mme Bareigts, Mme Pires
Beaune, M. Saulignac et M. Alain David

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	10 000 000
Sécurité civile	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires est pris en compte dans le cadre du compte engagement citoyen (CEC) du compte personnel d'activité (CPA).

Cet amendement propose de dégager 10 millions d'euros pour développer l'accès au CEC des sapeurs-pompiers volontaires.

Cet amendement :

- flèche 10 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires vers l'action « Soutien aux acteurs de la sécurité civile » (au sein du programme « sécurité civile »);
- et réduit de 10 millions d'euros les crédits de paiement de l'action « démarches interministérielles et communication » (au sein du programme « sécurité et éducation routières »).